

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002105

OBJET :

**Mission de programmation
architecturale avec le Bureau
d'études VUES SUR MER en
vue de la construction du
futur siège de la CAHM sur le
site de la Méditerranéenne
à Agde**

Réf. : DY/LM (infrastructures et bâtiments)
Rubrique dématérialisée : 1.4 « Contrat »
Pièce annexe : proposition d'étude offre de
prix

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres inférieurs à 500 000 euros HT pour les fournitures et services et 1 000 000 euros HT pour les travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a lancé une procédure d'attribution d'une concession d'aménagement pour le quartier de « la Méditerranéenne » et désigné le groupement GGL – PROMEO pour ces travaux d'aménagement ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée envisage la construction de son futur siège ;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite l'accompagnement d'un Bureau d'études en matière de programmation architecturales.

DÉCIDE

- **Article 1 :** De confier au Bureau d'études VUES SUR MER – Villes Littorales Durables 705 Rue de Saint Hilaire 34070 MONTPELLIER une mission de programmation architecturale, pour un montant de 25 725,00 € HT.
- **Article 2 :** De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 30 juillet 2021

**Le Président,
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 02 août 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210730-C00210510-AR